

Économie : le point sur les dispositifs d'aides aux entrepreneurs du Bassin

Nathalie Laporte, Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine, (CMA NA 33), s'est rendu hier au PCO de La Teste. « Nous accompagnerons les entreprises jusqu'au bout ».

Depuis Lundi 18 juillet, un dispositif de soutien aux entrepreneurs a été ouvert. Un questionnaire en ligne permet d'identifier les entreprises et leurs besoins.

La collaboration de la Chambre des Métiers avec l'URSSAF et les banques est engagée pour accompagner les entreprises. A ce jour, elles peuvent recourir à l'activité partielle sous certaines conditions. La question des PGE (prêt garanti par l'Etat) a été soulevée et plusieurs pistes sont en cours d'études pour soulager les entrepreneurs : étalonnement, report, nouveau prêt garanti par l'État ?

Pour toute question ou demande d'accompagnement, vous pouvez contacter le Service de Développement de la CMA :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

<https://www.artisans-gironde.fr/incendies-gironde/>

D'autres dispositifs sont mis en place :

La Chambre de Commerce et d'Industrie

Réactivation de la cellule de crise.

Les employeurs impactés pourront recourir à l'activité partielle sous certaines conditions. Les taux de l'indemnité et de l'allocation d'activité partielle sont revus.

[REDACTED]

[REDACTED]

ddets-activite-partielle@gironde.gouv.fr

Un délai de paiement des cotisations peut être attribué aux entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie :

[REDACTED]

<https://www.contact.urssaf.fr/mosaic/adhenligne/>

Les travailleurs indépendants peuvent demander dès à présent la suspension de leur prélèvement automatique concernant leurs cotisations, un recalcul de ces cotisations à partir d'une estimation de leurs revenus à la baisse et/ou une prolongation ou un report de leur éventuel plan d'apurement.

Ces demandes peuvent être effectuées sur le site de l'URSSAF.

COBAS

La COBAS met en place des consultations juridiques gratuites et sans rendez-vous afin de répondre aux besoins des professionnels touchés, (*évacuations, assurance des biens et de l'emploi*).

Jeudi 21 et 28 juillet toute la journée // Jeudi 4 Août à 14h.

[REDACTED]

Un soutien aux entreprises est également présent :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Département de la Gironde

En partenariat avec les Avocats du Barreau de Bordeaux et les collectivités territoriales:

- Des consultations juridiques gratuites et sans rendez-vous avec un avocat, afin de répondre aux questions des professionnels impactés :

A partir du 20 juillet, tous les matins de 9h à 12h30

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Possibilité de prendre rendez-vous l'après-midi avec des avocats spécialisés en fonction des problématiques rencontrées (logement, droit des assurances, santé, destruction de biens matériels, préjudice d'exploitation...) :
- [REDACTED]
- [REDACTED]

poleterritoires@barreau-bordeaux.com

Club d'entreprises DEBA

Le Club d'entreprises DEBA, en lien avec la CCI et la CPM, viennent en appui des entrepreneurs impactés par l'incendie.

Pour tous besoins d'accompagnement :

[REDACTED]

[REDACTED]

contact@bordeauxgironde.cci.fr